

Ministry of Education
**Ministry of Training,
Colleges and Universities**

French-Language Education
Policy and Programs Branch
Mowat Block, 8th Floor
900 Bay Street
Toronto ON M7A 1L2
tel: 416 325-2127
fax: 416 325-2156

Ministère de l'Éducation
**Ministère de la Formation
et des Collèges et Universités**

Direction des politiques et programmes
d'éducation en langue française
Édifice Mowat, 8^e étage
900, rue Bay
Toronto ON M7A 1L2
tél : 416 325-2127
télééc : 416 325-2156



NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Directrices et directeurs de l'éducation

EXPÉDITRICE : Ginette Plourde, directrice
Direction des politiques et programmes
d'éducation en langue française

DATE : Le 1^{er} février 2011

OBJET : **Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et
du jardin d'enfants : séance de travail**

Nous avons le plaisir d'inviter des conseillères et conseillers pédagogiques et des conseillères et conseillers de la petite enfance (2 personnes par conseil) à assister à une séance de travail axée sur la mise en œuvre du *Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants* (version provisoire 2010). La séance vise à fournir :

- un aperçu des projets entamés par les douze conseils de langue française
- un renforcement du rôle substantiel que jouent les conseillères et conseillers pédagogiques et les conseillères et conseillers de la petite enfance
- une occasion de créer des réseaux et de planifier avec les collègues
- la possibilité d'accroître la capacité des personnes responsables de la mise en œuvre de ce programme.

Cette séance aura lieu les 1 et 2 mars 2011 au Delta Airport West près de l'aéroport Pearson à Toronto. Vous trouverez les précisions dans les annexes A et B. Veuillez retourner le formulaire d'inscription à Douglas Ngira, par courriel à douglas.ngira-batware@ontario.ca ou par télécopieur au 416 325-2979 au plus tard le 17 février 2011.

Nous sommes conscients du rôle fondamental que jouent ces conseillères et conseillers pédagogiques et ces conseillères et conseillers en petite enfance dans la mise en œuvre du *Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants*. Cette séance a été planifiée pour concrétiser l'engagement d'appuyer les conseils et leurs écoles.

Je vous remercie de votre participation et de votre soutien continu à cette initiative.

La directrice,

Ginette Plourde

cc Chefs des bureaux régionaux

**Séance de travail : conseillères et conseillers pédagogiques et de la petite enfance responsables de
la mise en œuvre du programme de la maternelle et du jardin d'enfants
les 1 et 2 mars 2011**

Formulaire d'inscription Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants (version provisoire 2010)		
Nom du conseil scolaire		
Nom de la personne-contact		
Courriel		
<i>Nom des participants</i>	<i>Responsabilité au niveau du conseil (p. ex., conseillère pédagogique, conseillère de la petite enfance)</i>	Delta Toronto Airport West 5444 Dixie Road Mississauga, ON L4W 2L2 (905) 624-1144 Les participants devront s'occuper de réserver les chambres directement avec l'hôtel en spécifiant le bloc de chambres réservées pour le Ministère de l'éducation.

Veuillez remplir et retourner à Douglas Ngira, par courriel à douglas.ngira-batware@ontario.ca ou par télécopieur au 416 325-2979, **au plus tard le 17 février 2011.**

INFORMATION SUR LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE VOYAGE

Dans les 30 jours suivant l'activité, on vous demanderait d'acheminer une facture pour l'ensemble des participantes et participants de votre conseil scolaire selon les modalités et directives du ministère de l'Éducation suivantes :

Transport

- Aller-retour (0,40 \$ par kilomètre dans le sud et 0,41 \$ dans le nord) ou le déplacement par train ou par avion en obtenant le tarif le plus économique.
- Les coûts pour le taxi et le stationnement des voitures seront remboursés. Joindre un reçu pour toute dépense.

VOYAGE DE...	...À	NORD	SUD	TOTAL (sens unique)
North Bay	Toronto	130 km	230 km	360 km
Sudbury	Toronto	189 km	200 km	389 km
Sudbury	Ottawa	340 km	156 km	496 km

Hébergement

- Lorsque le trajet dépasse 200 kilomètres aller-retour, des frais d'hébergement correspondant au tarif préférentiel du gouvernement et incluant la taxe seront remboursés. Joindre la facture originale.
- **Seul le coût d'hébergement est remboursé.** Les dépenses encourues pour les activités suivantes ne seront pas remboursées : appels téléphoniques, service Internet, divertissement, consommations ou toute autre dépense non autorisée au préalable.
- Si vous choisissez de loger chez une connaissance plutôt qu'à l'hôtel, vous pouvez demander un remboursement maximum de 30 \$ la nuit, dans la colonne réservée à l'hébergement.

Repas

- Les coûts des repas seront remboursés jusqu'à concurrence du total des frais admissibles, soit : 8,75 \$ pour le petit-déjeuner; 11,25 \$ pour le déjeuner et 20 \$ pour le dîner. Le remboursement des frais de repas ne s'applique pas lorsque le repas est servi gratuitement aux personnes assistant à la réunion. Vous devez soumettre les reçus des repas. **Les boissons alcooliques et alcoolisées ne sont pas remboursées.**

L'admissibilité à ces remboursements est conditionnelle à la présence et à la participation à la séance de travail des 1 et 2 mars 2011.